MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Type de Contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Canton de Montbenoit (CCCM) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Canton de Montbenoit.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA FR53ZZZ590271

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom : .....

Prénom :.....

Adresse : .....

.....

Code Postal :.....**Ville** : .....

.....

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : CCCM

Adresse : 4 RUE DU VAL SAUGEAIS

Code Postal : 25650

Ville : MONTBENOIT

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification Internationale (IBAN)

|_|_|_ |_| |_|_|_ |_||_|_|_ |_||_|_|_ |_||_|_|_ |_||_|_|_ |_||_|_|_ |_|

Identification internationale de la banque

|_|_|_ |_||_|_||_|_||_|_|_|

Signé à :.....

Le : .....

Signature

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Canton de Montbenoit.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.

Je réglerai le différend directement avec le SMCOM qui centralise les demandes pour le compte de la Communauté de Communes ci-dessus.

Ce formulaire est à retourner à :

SMCOM- ZI Les Petits Planchants~ BP 235~ 25303 PONTARLIER Cedex

03 81 46 95 21

contact@smcom.fr

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.